

CI Region de Nyon

RAPPORT DE LA

Commission ad hoc

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE

PR 26-2023-DISREN Demande de crédit de CHF 578'996 pour la 2^{ème} étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Rolle.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 22 août 2023 afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Messieurs Gérard PRODUIT et Boris MURY, respectivement membre du Comité de direction et Secrétaire général, de Madame Carine BIGNON, déléguée à la mobilité, et de Mesdames Heidi HERZOG, Valérie ISSUMO ainsi que Messieurs Mario Charles PERTUSIO, Jacques TSCHUDIN et Boris VETSCH, délégué-e-s des communes de Borex, Eysins, Marchissy, Rolle et Tartegnin.

Contexte / Enjeux

Située sur l'axe Mies-Perroy et faisant partie de l'agglomération appelée « Grand Genève », la portion de la Route Suisse dans la localité de Rolle, soit environ 900 mètres, représente le second tronçon à rénover sur le territoire rollois et s'inscrit dans la continuité de la requalification de la Grand-Rue réalisée par la commune il y a quelques années. Il s'agit donc ici d'une suite logique aux travaux déjà réalisés et qui doivent se comprendre dans un cadre régional évident et non dans un environnement uniquement local.

Objectifs / Travaux prévus

La nécessité de réalisation des travaux prévus pour l'amélioration de ce second tronçon est une réalité, considérant que la première étape est déjà terminée.

La liste des objectifs à atteindre, selon le préavis de Rolle approuvé par leur conseil communal du 7 février 2023 portant sur cet objet, comprend entre autres les points suivants :

- anticipation de la charge de trafic future,
- optimisation de la gestion des carrefours,
- amélioration de la mobilité douce mixte (piétons et vélos) des deux côtés de la chaussée,
- aménagement harmonieux des accès privés,
- offrir des aménagements paysagers entre les différents flux de mobilités aux moyens de bandes végétalisées,
- maintenir et adapter aux exigences en vigueur (PMR, LHand) les arrêts des transports publics,
- optimisation et homogénéisation de l'éclairage public

Comme cela ressort du préavis n° 21 du 20.09.2022 de la commune de Rolle relatif à ce projet, le coût des aménagements communaux sera assumé par ladite commune.

L'on ne peut que relever le bon sens et la cohérence régionale de toutes ces intentions.

Conclusion

Il est tout d'abord précisé que le présent préavis fait l'objet d'un rapport séparé émanant de la Commission des investissements.

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 26- 2023-DISREN du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. Accorder le crédit de CHF 578'996.—(TTC) pour le financement de la part solidaire DISREN au projet de requalification de la RC1 2^{ème} étape en traversée de localité de Rolle.
2. Imputer le montant total de CHF 578'996.—(TTC) sur le compte 140.3185
3. Accepter la participation solidaire à hauteur de 25% de la part régionale.

Borex, le 26 août 2023

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Heidi Herzog	Signature
Commune de Tartegnin	
Valérie Issumo	Signature
Commune de Marchissy	
Mario Charles Pertusio	Signature
Commune de Eysins	
Jacques Tschudin	Signature
Commune de Rolle	
Boris Vetsch - rapporteur	Signature
Commune de Borex	